

le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - Mars 2021



Syndicats du secteur public

Soyons visibles!



En route vers le 8 mars p. 11
Violence conjugale en pandémie p. 13



Conseil central
de
Québec-Chaudière-Appalaches



Projet de loi 59, un mépris pour les femmes

C'est presque incroyable d'entendre le ministre du Travail, Jean Boulet, ainsi qu'Isabelle Charest, ministre responsable de la Condition féminine, qui se targuent de clamer haut et fort que la réforme qui vise les lois en santé-sécurité au travail se veut une mise à jour féministe. D'ailleurs, lorsque la ministre est interpellée à ce sujet elle cherche ses mots... et avec raison.

Rappelons-nous que les quatre grands mécanismes de prévention que sont un comité de santé-sécurité, un programme de santé spécifique à l'établissement, un programme de prévention et un représentant à la prévention s'appliquent à seulement 15 % du marché du travail depuis plus de 35 ans maintenant. Le conseil d'administration de la CNESST qui avait la responsabilité d'étendre les mesures à l'ensemble des secteurs d'activité a refusé d'agir.

Aujourd'hui, le ministre préfère saupoudrer avec parcimonie des éléments mineurs des mécanismes de prévention, en introduisant la notion qu'il qualifie de « niveau de risque », tout en enlevant ce qui va bien dans les groupes prioritaires actuellement. Et il récupère allègrement dans les règles d'indemnisation au grand plaisir des associations patronales.

Selon les niveaux de risque proposés, nous retrouvons 74,9 % des femmes travaillant dans un secteur d'emploi jugé à faible

risque contre 51,6 % des hommes, ce qui entraînerait des doubles standards sur le plan de la prévention. Selon le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), les femmes sont exposées à des risques majeurs qui ont été souvent sous-estimés. En se basant sur les indemnisations passées pour créer les niveaux, on crée un cercle vicieux qui perpétue la discrimination envers les femmes car elles ont historiquement sous-déclaré leurs lésions. De plus, la détresse psychologique est un fléau trop peu souvent accepté par la CNESST. Rien dans le projet de loi ne corrige cette situation, au contraire.

De plus, il est assez incongru, en ces temps de pandémie, de constater que les milieux de la santé, de l'éducation et de la petite enfance soient considérés en tant que milieux à faible risque. À ce sujet, aucune négociation n'est possible. Nous continuons d'exiger que les mécanismes de prévention soient appliqués intégralement à tous les secteurs d'activités, et ce, sans distinction aucune.

En ce qui concerne le retrait préventif des femmes enceintes ou qui allaitent, l'avis du médecin traitant ne sera plus prépondérant mais plutôt assujéti à des normes nationales. À défaut de retrouver un danger dans ces normes, il reviendra au médecin de la compagnie de déterminer si danger il y a.

Bien que nous retrouvions l'introduction d'une obligation de protéger la travailleuse victime de violence conjugale sur les lieux du travail, les intentions du ministre s'arrêtent là. Sans véritable moteur, il s'agit d'une énonciation qui a des grandes chances de demeurer vœux pieux à même titre que l'énoncé dans la loi, depuis 40 ans, d'une obligation « d'éliminer à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs ».

Jean Boulet nous répète qu'il vise à mettre l'accent sur la prévention afin de réduire les coûts d'indemnisation. Pourtant, les coupures qu'il projette seront en vigueur à l'adoption alors que les mécanismes de prévention édulcorés prendront effet entre 2023 et 2025 seulement. Il ne se gêne même pas pour quantifier sa volonté de récupération qui pourrait atteindre 4,3 milliards de dollars de façon cumulative sur dix ans. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, ferait reculer dramatiquement les droits des victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles; en ne s'attaquant pas aux problèmes de judiciarisation du régime, la tendance de celles-ci de se tourner vers les assurances collectives se poursuivra sans doute. Projet de loi féministe? Vraiment M. le ministre?

Sur ce, je vous souhaite un bon 8 mars! ■

RÉFLEXE

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est normalement tiré à 1 100 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

Rédaction: Ann Gingras, Nicolas Lefebvre Legault et Barbara Poirier

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Bérengère Lottin, Audrey Jomphe et Billy-Sam Roy

Crédits photos: Archives CCQCA,
Nicolas Lefebvre Legault, Dominic Morrissette, CCQCA et CSN.

Les travailleuses des CPE se mobilisent

Des actions de visibilité ont eu lieu à la grandeur de la province, début décembre, pour attirer l'attention sur le fait que les travailleuses des CPE qui doivent s'absenter du travail en raison de la COVID-19, en attente du résultat d'un test par exemple, doivent le faire à leurs frais. Les syndiquées des CPE demandent le même traitement que le personnel du réseau scolaire, à savoir que le gouvernement finance tous les congés du personnel qui se trouve en isolement préventif.

«Rappelons que depuis le début de la crise, soit le 16 mars dernier, les travailleuses en CPE sont au rendez-vous», a déclaré Mélanie Pelletier, présidente du syndicat, «pourquoi sont-elles une fois de plus traitées de façon inéquitable? Elles doivent être reconnues et avoir accès aux congés pour l'isolement préventif, c'est un minimum dans la situation actuelle.»

À Québec, des membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs



Des militantes du syndicat du CPE ont bravé le froid le 7 décembre dernier pour une action de visibilité sur Henri-IV.

en CPE de la région de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) ont déployé une bannière sur le viaduc du chemin des Quatre-Bourgeois, au-dessus de l'autoroute Henri-IV.

Dépôt syndical

Par ailleurs, le processus de négociation dans les CPE est bel

et bien enclenché. Les demandes syndicales ont été déposées le 1^{er} février dernier. Selon la CSN, le phénomène de pénurie de main-d'œuvre observable actuellement était à prévoir et il faudra donner un sérieux coup de barre aux conditions de travail pour assurer la survie du réseau des CPE. ■

Les syndicats de la Davie revendiquent le Diefenbaker

À la veille du congé des fêtes, les trois syndicats CSN du Chantier Davie ont organisé une sortie publique pour revendiquer le contrat de construction du brise-glace polaire Diefenbaker.

«Tout ce qui traîne se salit et c'est visiblement le cas du contrat de construction du Diefenbaker», affirme Ann Gingras, présidente du conseil central, «on nous avait dit en février dernier que ce n'était qu'une question de quelques semaines, mais l'annonce n'est toujours pas faite.»

Malgré toutes les annonces depuis l'arrivée en poste des libéraux, la construction de navires n'est toujours pas recommencée au Chantier Davie. «Jusqu'à maintenant, tout ce qu'on a ce sont des contrats d'entretien et de réparation, aucune construction,

le chantier vivote et les travailleurs et les travailleuses n'ont toujours pas l'ouvrage qui leur a été promis», rappelle Herman Labrecque, président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon inc., «tout ce que l'on demande c'est d'être traité comme les autres chantiers maritimes du pays afin d'obtenir notre part des contrats.»

De son côté, Joey Gingras, vice-président du Syndicat des employés du corps de sécurité de Davie, souhaite pour 2021 «de la sécurité d'emploi pour tous les travailleurs du chantier. Nous avons été assez patients.» Jonathan Daraïche, président du Syndicat des employés de bureau du chantier naval de Lévis – CSN, soutient pour sa part que «sans le contrat du Diefenbaker, nous roulons à effectif réduit, c'est intenable. On veut du concret, que les annonces aboutissent

et se traduisent en travail.» Pour sa part, David Laroche, du même syndicat, déplore la lenteur administrative pour la poursuite du contrat des trois brise-glaces intermédiaires. «Nous avons fait un excellent travail pour la conversion du CCGS Jean Goodwill, qui a été livré dans les échéanciers et dans le budget. Malgré cette réussite, les conversions complètes des deux autres navires, le CCGS Captain Molly Kool et le CCGS Vincent Massey, tardent à démarrer. Pourtant, elles avaient été annoncées par le premier ministre Trudeau en 2018.»

Tous s'entendent : si le gouvernement Trudeau ne donne pas un coup de barre rapidement, l'année 2021 ressemblera en tous points aux années précédentes pour le chantier naval Davie. ■

Négociations du secteur public

Le conseil central fait la tournée des député-es

Des militantes et des militants du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) ont visité les bureaux de comté de plusieurs député-es et ministres de la CAQ (Éric Caire, Geneviève Guilbault, Marie-Ève Proulx, Isabelle Lecours et Émilie Foster) au début décembre. De grands panneaux portant le message «Urgence d'agir : services publics à rebâtir» ont été installés devant leurs bureaux de comtés respectifs.

«Nous avons voulu rappeler aux député-es de la CAQ que les travailleuses et travailleurs du secteur public sont sans convention collective depuis le 31 mars dernier. Nous avons donc décidé de leur faire parvenir notre message par le biais de panneaux d'affichage», explique Ann Gingras, présidente du conseil central. «Nos services publics sont en train de s'écrouler. On parle ici de femmes et d'hommes qui se dévouent à la population tous les jours. Il faut de toute urgence les relever et, pour ça, ça prend une reconnaissance et un règlement satisfaisant aux tables de négociation du secteur public.» ■



Lancement du Flexibus

Le syndicat des chauffeurs dénonce le manque de transparence de la direction du RTC

Le Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain inc. (CSN), qui représente les chauffeurs du RTC, dénonce le manque de transparence de la direction du RTC dans le dossier du nouveau système de transport à la demande (Flexibus).

«Ça fait des mois qu'on interpelle la direction sur ce dossier et jusqu'à la dernière minute nous n'avons jamais eu de retour», explique Hélène Fortin, présidente du syndicat. Ce n'est que le

25 janvier que la direction a finalement présenté au syndicat son projet. «Entre ce dont on nous avait parlé il y a deux ans, qui consistait essentiellement en un service pour amener les usagers aux arrêts de bus les plus près, et ce qui a été présenté en conférence de presse, il y a une marge. Le moins que l'on puisse dire c'est que cela manque de transparence», dénonce Hélène Fortin.

Selon les informations disponibles, le nouveau service serait opéré par des

fournisseurs et non par les employés du RTC. «Nous avons des clauses encadrant et limitant la sous-traitance dans notre convention collective», rappelle Hélène Fortin, «on aurait aimé en entendre parler avant que ça ne soit annoncé dans les médias.»

Le syndicat examine actuellement ses recours dans ce dossier et a mandaté le Service juridique de la CSN pour faire les analyses pertinentes. ■



Un décès est un décès de trop

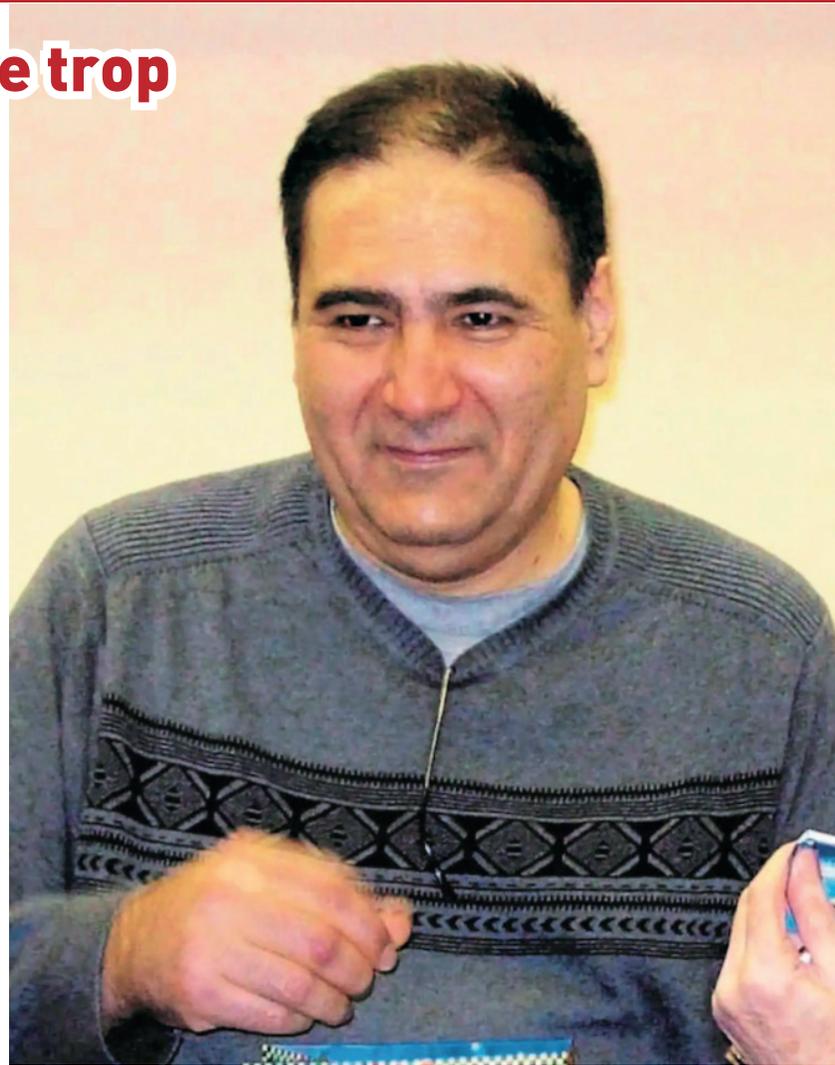
C'est avec tristesse et consternation que nous avons appris le décès, le 2 janvier dernier, de M. Oscar Anibal Rodriguez, un préposé aux bénéficiaires du CHSLD Saint-Antoine, des suites de la COVID-19.

«Un décès est un décès de trop. Ça m'attriste au plus haut point et j'offre mes condoléances à la famille et aux proches de M. Oscar Anibal Rodriguez. Je rappelle que la COVID-19, ce n'est pas juste sérieux, c'est extrêmement dangereux pour les personnes qui sont au front et dont le quotidien est de prendre soin des autres. En ce sens, j'implore la population à suivre les consignes sanitaires et j'exige de meilleures protections pour les personnes salariées du réseau», a réagi Richard Boissinot, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CSN).

Informaticien de formation, M. Rodriguez était l'une des personnes ayant répondu à l'appel du premier ministre pour aller prêter main-forte dans les CHSLD. Il suivait la formation accélérée pour devenir préposé aux bénéficiaires, mais n'avait pas encore reçu le vaccin.

Bien des faits restent à éclairer dans cette affaire, notamment sur le statut de M. Rodriguez (employé ou étudiant?); c'est pourquoi le syndicat entend collaborer étroitement avec la CNESST qui mène actuellement une enquête pour déterminer les causes du décès et si des lacunes ont pu y mener.

Le conseil central offre ses plus profondes condoléances à la famille de M. Oscar Anibal Rodriguez, à ses proches et à ses collègues de travail. Personne ne devrait jamais perdre la vie en essayant de la gagner. ■



Oscar Anibal Rodriguez avait répondu à l'appel du premier ministre pour aller prêter main-forte dans les CHSLD.

La Caisse d'économie solidaire
est la coopérative financière
des syndicats CSN.



Grâce à votre épargne, la Caisse solidaire soutient les mouvements sociaux, les entreprises collectives et les citoyens engagés pour une économie sociale et durable.

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

Contactez-nous! 1 877 647-1527 | caissesolidaire.coop

Rien ne va plus à la Coopérative funéraire des Deux Rives

Le syndicat demande des « primes COVID »... et de nouveaux collègues pour ses membres.

Surmenage, manque de reconnaissance, mauvaise gestion de l'organisation et de ses effectifs, pénurie de main-d'œuvre, démissions, rien ne va plus à la Coopérative funéraire des Deux Rives; tellement que le syndicat a décidé de faire une sortie dans les médias le 8 février.

«La situation s'est dégradée au travail depuis quelques années avec une accélération soudaine à cause de la pandémie», explique Catherine Caron, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Coopérative funéraire des Deux Rives. La pandémie a frappé l'organisation de plein fouet à un moment de faiblesse, entraînant de nombreuses démissions et des départs en maladie.

«On manque de gens dans tous les départements et ça ne fait qu'empirer», explique la présidente, «à titre d'exemple, alors que nous avions douze brancardiers au début de la pandémie, il n'y en a plus que huit aujourd'hui, et encore, il y a eu une nouvelle embauche.» Le manque d'effectif crée une surcharge de travail et occasionne beaucoup de surtemps. «Globalement, nos membres sont exténués, ce n'est pas tenable», confie Catherine Caron.

« Prime COVID »

Irritant supplémentaire, la coopérative a choisi de mettre fin, le 20 juin, à une «prime COVID» de 2 \$ de l'heure ainsi qu'à une prime à l'acte qui était rétroactive au 13 mars. «Là, on est en pleine deuxième vague, on doit composer avec une grande surcharge de travail, mais il n'y a plus de prime», dénonce Catherine Caron, «les membres le prennent comme un manque de respect, ils ont l'impression de se faire presser le citron.» Pour la syndicaliste, cette attitude va clairement à l'encontre de l'esprit coopératif qui devrait animer l'entreprise funéraire.

«Dans l'immédiat, on demande une "prime COVID" pour les brancardiers et les thanatologues», poursuit Catherine Caron, «mais, c'est clair que ce que ça va prendre c'est l'embauche de nouveaux collègues pour combler tous les besoins de l'organisation, on ne pourra pas continuer longtemps comme ça, à effectif réduit.»

Sourde oreille

Les relations sont difficiles, l'employeur n'est pas à l'écoute des travailleuses

et des travailleurs et ne retient aucune suggestion du syndicat pour atténuer plusieurs problématiques. Comme pour illustrer le point, la réaction de l'employeur à la sortie médiatique fut d'inviter le syndicat à débiter les négociations pour le renouvellement de la convention collective... alors même que les conditions sanitaires ne permettent pas de réunir les membres pour adopter le projet de négociation. ■

**« On demande le respect, tout simplement, et on va s'organiser pour l'avoir! »
- Catherine Caron, présidente du syndicat**

Transport médical de la Capitale-Nationale

Les chauffeurs-accompagnateurs revendiquent la « prime COVID »



Le Syndicat des employés de Transport médical de la Capitale-Nationale – CSN et le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) ont tenu un point de presse début janvier sur la demande d'une « prime COVID » pour les chauffeurs-accompagnateurs du service de transport médical et d'accompagnement de la Capitale-Nationale.

Rappelons que, malgré des demandes répétées, les chauffeurs-accompagnateurs du service de transport médical et d'accompagnement de la Capitale-Nationale ne reçoivent toujours pas la « prime COVID » à laquelle ont droit les autres salarié-es du réseau de la santé qui sont exposés à la COVID-19. ■

Action de visibilité des profs de Garneau

« Réveille-toi mon trésor! »

Des profs du Cégep Garneau sont allés livrer mercredi matin, 17 février, un message au Conseil du trésor sur Grande-Allée : La lune de miel est terminée, il est temps que les négos débloquent !

C'est dans le cadre des trois semaines d'actions « 45 cégeps, 45 actions » de la FNEEQ-CSN, que le Comité de mobilisation du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau (CSN) avait donné rendez-vous aux membres du syndicat.

Rappelons que, la semaine dernière, les membres du SPCFXG (CSN) ont adopté à une écrasante majorité un mandat de moyens de pression incluant la planification de l'exercice de grève au moment jugé opportun. ■



Le 17 février dernier, des membres du SPCFXG-CSN sont allés livrer un message clair au Conseil du trésor par un froid glacial : il est temps que les négos débloquent!

Engagement communautaire

Don de 3800 \$ à la Maison Revivre

Ann Gingras et Louis Hamel, respectivement présidente et trésorier du conseil central, ont remis des chèques totalisant 3800 \$ à Martin Maurice, directeur général de la Maison Revivre, pour les paniers de Noël de l'organisme.

Habituellement, le conseil central organise une collecte de denrées, ce qui s'est avéré impossible cette année. La générosité des salarié-es et des élu-es de l'édifice de la CSN et de plusieurs syndicats affiliés aura permis de récolter une somme de 3 800 \$. Merci à tous et toutes pour les dons. Avec la pandémie, les besoins sont grandissants, il faut plus que jamais demeurer solidaires. ■



Fin de la semaine carence à l'assurance-emploi

Une bonne nouvelle pour les chômeuses et chômeurs : le gouvernement fédéral a décidé de retirer la semaine de carence pour recevoir les prestations régulières de l'assurance-emploi.

Il n'y aura donc plus de délai d'une semaine entre le moment de votre fin d'emploi et le début de vos prestations, et ce, jusqu'en septembre 2021.

Les groupes communautaires et les syndicats demandent évidemment au gouvernement de rendre cette mesure permanente. ■



Photo : Dominic Morissette

Retour sur le congrès de la CSN

Le 66^e Congrès de la CSN s'est tenu en ligne du 18 au 21 janvier 2021. Prévus à l'origine pour juin 2020, à Québec, l'instance suprême de la confédération a dû être reportée pour cause de pandémie mondiale. Premier congrès virtuel de l'histoire de la centrale, on peut se dire mission accomplie! Retour sur une semaine bien remplie.

À noter, tous les documents présentés et adoptés ainsi que plusieurs vidéos des moments clés du congrès sont sur [la page du congrès](#) sur le site de la CSN.

Préserver l'essentiel

Lorsque le bureau confédéral a dû se résoudre à la tenue d'un congrès virtuel, il s'agissait pour le moins d'un pari risqué. Comment réussir à préserver l'essentiel, la démocratie propre à notre mouvement, tout en respectant les consignes sanitaires de la santé publique? Pas le choix, sinon de reporter le congrès aux calendes grecques, il fallait opter pour un mode virtuel.

Un important travail en amont, notamment de priorisation, a permis d'alléger sensiblement la formule et de cibler l'essentiel des sujets à traiter. Ce fut donc une version *light* du congrès auquel les membres ont eu droit. La formule des ateliers, une vingtaine au total, a permis de préserver un précieux espace de débat. Rien ne remplacera jamais les rencontres en personnes mais la popularité relative de l'évènement, plus de 2000 participantes et participants dont quelque 1466 délégué-es provenant de 418 syndicats, démontre toute la résilience de notre démocratie syndicale.

Orientations

Dans un mot d'ouverture senti faisant l'analyse de la conjoncture et le tour des enjeux auxquels sont confrontés les travailleuses et les travailleurs, les syndicats et la CSN, le président Jacques Létourneau, a rendu hommage au travail remarquable des militantes et des militants syndicaux

Comme on peut s'en douter, un congrès virtuel implique un important dispositif technique. C'est quasiment un studio de télévision qui s'est installé au siège social de la CSN, à Montréal.

depuis le début de la pandémie. «Rarement, dans notre histoire, les syndicats de la CSN auront été aussi proches des valeurs d'entraide et de solidarité qui ont marqué l'ensemble des combats que nous avons menés depuis maintenant 100 ans», a-t-il déclaré.

Les congressistes ont ensuite pu apprécier, en ateliers, les orientations soumises par le comité exécutif pour le mandat à venir. Vie syndicale et mobilisation, relance post-COVID, transformation du monde du travail et santé-sécurité du travail ont été au menu des délibérations. Les rapports d'atelier ont permis de constater que les enjeux de santé-sécurité du travail arrivent en tête des préoccupations des délégué-es; un rapport faisant état des travaux réalisés dans les ateliers sera soumis pour recommandation à un conseil confédéral subséquent. Il appartiendra également au conseil confédéral de disposer de l'ensemble des amendements et des résolutions provenant des organisations affiliées.

»»»



Des finances saines

Les décisions difficiles prises lors du dernier congrès ont permis aux finances de la CSN de tenir le coup et d'affronter la crise que nous traversons avec un optimisme prudent. Le nouveau budget assure même la prolongation des mesures de soutien aux organisations pour maintenir intégralement les services aux syndicats.

Les délégué-es ont également adopté une résolution visant à bonifier le Fonds de défense professionnelle de la CSN, outil financier unique du milieu syndical québécois en appui aux négociations et aux luttes menées par l'ensemble des syndicats de la centrale. Les prestations lors d'une grève ou d'un lock-out ont été haussées à 300 \$ par semaine (un montant pouvant aller jusqu'à 400 \$ en fonction de la durée des conflits de travail) et l'admissibilité à celles-ci a de plus été accélérée.

Elections

Le 66^e Congrès de la CSN fut également l'occasion de l'élection de nouvelles personnes au comité exécutif de la confédération. Comptable à la firme MCE Conseils, Yvan Duceppe a été élu trésorier de la confédération. Il agissait jusqu'à maintenant à titre de trésorier de la Fédération des professionnelles (FP-CSN). Membre du Syndicat des travailleuses et travailleurs de

Pierre Patry a présenté son dernier budget à titre de trésorier de la CSN, poste qu'il occupait depuis 2004.

PJC entrepôt-CSN et président de la Fédération du commerce (FC-CSN), David Bergeron-Cyr a été élu à titre de deuxième vice-président de la CSN. Enfin, la présidente du Syndicat des employées de magasins et de bureaux de la SAQ-CSN, Katia Lelièvre, a été élue troisième vice-présidente de la centrale syndicale.

Qui dit élection dit nécessairement départ, à la retraite pour certains et vers différents défis pour d'autres. Le congrès fut l'occasion d'émouvants hommages et adieux à Pierre Patry, Jean Lacharité et Véronique DeSève qui agissaient respectivement comme trésorier, 2^e vice-président et 3^e vice-présidente.

Un appel à l'action

C'est sur une note d'espoir et un appel à l'action que le 66^e Congrès de la CSN s'est conclu. «En ces temps difficiles, les syndicats de la CSN ont démontré toute leur pertinence pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs», a indiqué Jacques Létourneau. «Plus que jamais, le travail de nos 300 000 membres s'est avéré crucial pour assurer le maintien des activités essentielles au Québec mais également pour diminuer l'impact de la pandémie sur l'ensemble de notre société, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.»

Constatant l'épuisement qu'entraîne la pandémie chez de nombreux travailleurs et travailleuses, particulièrement ceux et celles œuvrant dans les services publics, le président de la CSN a appelé le premier ministre François Legault à consacrer les prochains mois au nécessaire renforcement de nos services publics. «François Legault doit s'attaquer à l'hécatombe que nous constatons dans le réseau de la santé et en éducation. Il doit recourir à toutes les marges de manœuvre qui sont à sa disposition pour appuyer une relance économique et sociale au bénéfice des travailleuses et des travailleurs. Pour ce faire, il doit mettre un terme à l'austérité budgétaire que constituent les versements au Fonds des générations et un retour trop rapide à l'équilibre budgétaire, et ce, dès le prochain budget du Québec.» ■



Jacques Létourneau



Pour la première fois cette année, les congressistes ont pu assister à une assemblée des candidat-es.

Photos : Dominic Morissette

Le conseil central en mode virtuel

Réunis en assemblée générale le 3 février, les représentants des syndicats affiliés au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) étaient unanimes : le ministre Boulet doit refaire ses devoirs et modifier en profondeur le projet de loi 59. Les délégué-es ont adopté une série de résolutions concernant la réforme du régime québécois de santé-sécurité au travail ainsi qu'un plan d'action pour se faire entendre.

Mesures sanitaires obligent, il s'agissait de la seconde assemblée générale du conseil central en mode virtuel. Comme bien des syndicats, nous avons pu constater que cela n'affectait pas négativement la participation. Au contraire, avec une pointe de 163 participantes et participants à certains moments, on peut dire que c'est un succès. La présentation d'une dynamique, et fort instructive, table ronde d'experts sur le projet de loi 59 n'est certainement pas étrangère à cet engouement.

La réforme des lois en matière de santé-sécurité au travail n'était évidemment pas le seul sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Les délégué-es ont notamment fait le point sur la négociation du secteur public et les activités de l'édition 2021 de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars).



Ann Gingras, dans les coulisses de l'assemblée virtuelle du 3 février.

Projet de loi 59

Le ministre Boulet doit refaire ses devoirs

«Le projet de loi 59 réformant les lois en matière de santé-sécurité au travail nous fera reculer de 40 ans», dénonce Ann Gingras, présidente du conseil central. Selon la syndicaliste, le projet de loi 59 sabote ce qui fonctionne bien dans les milieux de travail et prive les travailleuses et les travailleurs des outils nécessaires en prévention. «C'est une réforme sans-cœur pour les personnes accidentées ou malades du travail», ajoute Ann Gingras, «ça a été pensé pour économiser de l'argent sur leur dos et baisser les cotisations des employeurs.»

Pour la présidente du conseil central, le projet de loi est inacceptable dans sa forme actuelle. «À notre avis, il faut minimalement scinder les volets réparation et prévention, qui concernent de toute façon deux lois différentes, et les traiter séparément», dit Ann Gingras. «Le niveau de complexité de ces deux lois dans un même projet fait en sorte que plusieurs articles risquent d'être escamotés et ce sont les personnes accidentées qui paieront en bout de ligne.»

En matière de prévention, les syndicats affiliés au conseil central croient que les acquis actuels doivent être considérés comme un point de départ et être étendus à tous les secteurs du monde du travail. «Il ne fallait pas faire table rase, il y a

actuellement des mécanismes qui ont fait leurs preuves dans les milieux industriels et qui ont permis de réduire significativement les accidents et les maladies; il faudrait les étendre à tous les milieux de travail au lieu de saupoudrer comme semble vouloir faire le ministre», croit Ann Gingras. «De plus, le fait de vouloir évacuer l'expertise de la santé publique des milieux de travail pour donner la place aux médecins d'employeurs constitue une gifle au visage pour les travailleuses et les travailleurs.»

En matière de réparation, il faut améliorer l'accessibilité du régime pour qu'il puisse remplir adéquatement son rôle. «Il faut s'attaquer à la surutilisation des médecins dans le processus de la réparation des lésions professionnelles ainsi qu'à la judiciarisation du régime», explique Ann Gingras. Une façon efficace de le faire serait notamment de revoir le mode de financement du régime, actuellement basé sur l'imputation. «Dans l'état actuel des choses, tout pousse à la contestation afin d'éviter une hausse des cotisations. Il faut changer cette façon de faire. Cela entraîne un stress inutile et nuisible que l'on impose à des personnes qui, rappelons-le, sont blessées ou malades», explique-t-elle. Au contraire, la réforme du ministre amènerait le régime à s'enliser davantage dans une judiciarisation.

Les membres du conseil central, qui sont outrés par les reculs prévus dans la réforme du ministre Jean Boulet, se sont dotés d'un plan d'action pour se faire entendre. Dans l'immédiat, les syndicats ont été invités à écrire à leur député mais il n'est pas exclu qu'une manifestation soit organisée lorsque les conditions sanitaires seront un peu plus souples et permettront une mobilisation de terrain. «C'est un sujet trop important, qui touche trop les travailleuses et les travailleurs dans leur quotidien, pour que nous restions silencieux. Il est certain que nous nous ferons entendre haut et fort dans les semaines à venir», conclut Ann Gingras. ■



Journée internationale des droits des femmes - 8 mars 2021

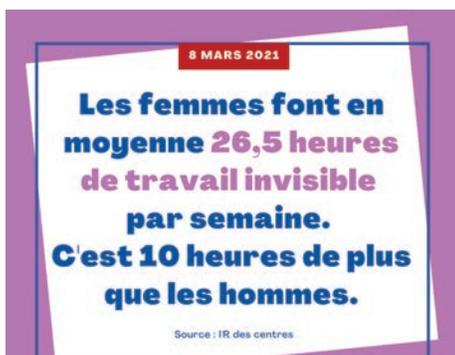
C'est sur le thème *Écoutons les femmes* que se déroulera cette année la Journée internationale des droits des femmes. Le slogan *Écoutons les femmes* met en lumière la nécessité d'agir pour une égalité pérenne: les femmes veulent des mesures concrètes et structurantes pour combattre la pauvreté et la violence qu'elles subissent afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Elles veulent être écoutées et... entendues!

Par Barbara Poirier, vice-présidente

Déjà un an

L'édition de cette année marquera, à quelques jours près, un anniversaire tristement inoubliable : celui de la mise en place de mesures sanitaires strictes en raison de la COVID-19, à la mi-mars 2020. Depuis ce moment, les conditions de vie et de travail des femmes se détériorent à vue d'œil... et elles ont payé le prix fort : plus grande perte d'emplois et de revenus, escalade de la gravité de la violence conjugale, augmentation du travail invisible (charge mentale, soins aux enfants, aux aîné-es et aux personnes vulnérables, travaux domestiques, les femmes font en moyenne 10h de travail invisible de plus que les hommes par semaine).

Tout ce qui est revendiqué depuis des décennies pour contrer les inégalités, la pandémie le fait ressortir davantage. Les discriminations sont exacerbées et nous pouvons même affirmer sans aucun doute que la crise sanitaire a été, et est toujours à ce jour, révélatrice d'inégalités.



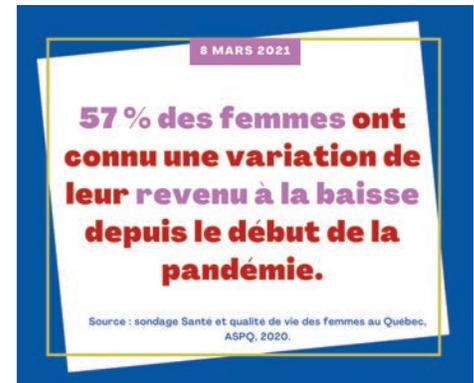
Une crise pour les travailleuses

Selon un rapport de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et de l'Observatoire québécois des inégalités, dévoilé en décembre dernier, la crise sanitaire a eu des impacts disproportionnés sur la santé physique et mentale des femmes et sur leur qualité de vie.

Ce sondage révèle que plus de femmes que d'hommes ont perdu leur emploi, soit temporairement soit définitivement, durant la crise sanitaire. Par ailleurs, les femmes qui ont gardé leur emploi ont dû transformer complètement leur quotidien. S'occuper des tout-petits et accomplir leurs tâches professionnelles en parallèle est extrêmement complexe : tout en diminuant leurs heures de travail, elles doivent répondre aux mêmes objectifs de l'employeur et contourner les problèmes engendrés par la fermeture des écoles et des services de garde ou la suspension des activités de loisirs des enfants.

Les données d'Emploi-Québec révèlent qu'en mars 2020, 167 900 femmes avaient été mises à pied au Québec comparativement à 96 100 hommes. Pourquoi un si grand écart? Parce que les pertes d'emplois ont principalement été infligées aux personnes occupant des postes précaires ou des postes peu rémunérés. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées depuis toujours. En septembre, soit sept mois après le début de la crise sanitaire, la comparaison des données avec celles de février montrait que la baisse de l'emploi touchait encore plus les femmes (- 81 900 emplois) que les hommes (- 31 700 emplois). Les inégalités existantes en matière d'emploi se sont donc aggravées.

Comme les femmes composent plus de 80 % du personnel de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation,



des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que du secteur du commerce de détail; elles ont été et sont encore sur la ligne de front. Sans surprise, les conséquences de la pandémie se sont donc avérées particulièrement éprouvantes pour elles. Ces travailleuses ont eu à affronter au quotidien les difficultés de santé et de

sécurité entraînées par la situation exceptionnelle que nous connaissons; elles ont veillé sur leurs concitoyennes et concitoyens dans les hôpitaux, les CHSLD et autres établissements de santé, les services à

domicile et les services de garde ainsi que dans les écoles. Aussi bien dire qu'elles portent les services publics sur leurs épaules!

Comme si ce n'était pas suffisant, nous apprenons également que François Legault souhaiterait un retour à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans! Imaginez les impacts catastrophiques pour les travailleuses du réseau public. Une telle volonté amènerait obligatoirement des politiques visant à réduire les dépenses publiques et donc, une série de compressions budgétaires. C'est assurément sur le dos des travailleuses que cela se ferait.

En plus d'avoir soutenu le Québec depuis mars 2020, il faudra en plus que nous en payions, encore une fois, le prix? Permettez-moi d'être inquiète et insultée devant tant d'injustices! ■



Pas une de plus!

Au moment de boucler cette édition du *Réflexe*, nous avons été horrifiés par la vague de féminicides qui secoue le Québec, impossible de garder le silence. Cinq femmes assassinées en moins d'un mois, c'est un signal d'alarme que nul ne peut ignorer.

Pour le conseil central, la violence contre les femmes est un enjeu systémique. Les solutions sont connues et tardent à être mises en œuvre par le gouvernement Legault.

Le 3 décembre 2020, la ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, a présenté un plan d'action commandé par François Legault à la suite d'une série d'homicides conjugaux ayant eu lieu l'an dernier. On a alors annoncé 14 nouvelles mesures pour lutter contre la violence conjugale sans qu'il n'y ait réellement de suite. Qu'attend le gouvernement?

Il faut, sans plus tarder, permettre aux victimes de quitter une relation dès les premiers signes de violence. Chaque



Crédit : Lolostock

année, plus de 10 000 femmes ne trouvent pas de place immédiate dans les maisons d'hébergement. Il est urgent de financer adéquatement et de façon récurrente les ressources communautaires en violence conjugale, c'est le strict minimum.

Elle s'appelait Myriam Dallaire, tuée le 1^{er} mars. Elle s'appelait Sylvie Bisson, tuée aussi le 1^{er} mars. Elle s'appelait Nancy Roy,

tuée le 23 février. Elle s'appelait Marly Édouard, tuée le 21 février. Elle s'appelait Elisapee Angma, tuée le 5 février.

Ce sont nos mères, nos sœurs, nos filles.

**Écoutons les femmes!
Entendons-les!**

Malgré le confinement, soyons tout de même dans l'action!

Plusieurs activités se dérouleront partout au Québec à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, dont celles-ci.

Marche à Québec

La traditionnelle marche organisée par la Coalition régionale de la Marche mondiale des femmes aura bien lieu le 8 mars à Québec.

Rassemblement dès midi (12 h) sur le parvis de l'Église Saint-Roch (590, Saint-Joseph est). Il s'agit d'une marche inclusive non-mixte. Bienvenue à toutes les femmes et les personnes s'identifiant comme femmes.

Activité dans le respect des mesures sanitaires : le port du masque et la distanciation sont obligatoires.

Activité 'CSN' virtuelle

Cette année, au lieu de la traditionnelle journée thématique de la condition féminine du Conseil central, se tiendra une activité nationale le 15 mars de 18 h à 20 h sous forme d'un 6 @ 8 virtuel.

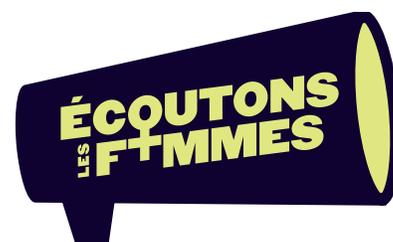
La Condition féminine de la CSN a invité Annick Charette, plaignante dans le procès de Gilbert Rozon et secrétaire générale-trésorière de la Fédération nationale des communications et de la culture (CSN) pour une conférence virtuelle. Cette activité vise notamment à aborder la difficulté pour les victimes d'agressions de porter plainte devant la justice, de sensibiliser sur les inconduites, le harcèlement et les agressions sexuelles au travail et de provoquer un examen de conscience dans les milieux de travail, notamment quant au rôle des témoins pour que cessent les

comportements de harcèlement.

Pour vous inscrire à cette activité respectueuse des valeurs féministes de la CSN, veuillez envoyer un courriel à billy-sam.roy@csn.qc.ca en indiquant votre nom et adresse courriel.

Veuillez noter qu'un lien Zoom vous sera transmis par courriel le jour même de l'activité, soit le 15 mars.

Faites vite si vous souhaitez avoir votre place au 6 @ 8 féministe de la CSN!





Violence conjugale en pandémie

On a beaucoup parlé dans les médias de l'impact du confinement sur la violence conjugale, c'est pourquoi nous avons rencontré Maryse Martel, intervenante à la Maison des femmes de Québec pour en savoir plus.

Par Nicolas Lefebvre Legault, conseiller à l'information

L'augmentation de la violence conjugale et la difficulté d'en sortir, en contexte de pandémie, est un phénomène observable sur le terrain selon Maryse Martel. « Tout à fait, ça a un impact, » nous dit-elle, « on a beaucoup moins d'appels et la violence s'est intensifiée : elle est plus grave, plus fréquente. On le voit chez les femmes qui viennent à la maison, elles attendent plus longtemps avant de venir et ça a beaucoup d'autres conséquences. »

L'organisme a dû trouver d'autres moyens pour rejoindre les femmes. « Avant, les femmes étaient référées par la police, leur médecin de famille, une travailleuse sociale, la DPJ, etc. mais les femmes ne sont plus seules avec les professionnelles; elles consultent au téléphone. C'est difficile pour les professionnelles de la santé et des services sociaux d'identifier la violence si on ne voit pas les femmes, » explique Maryse Martel. « Les femmes sont allées vers d'autres partenaires qu'on voyait moins avant, des pharmaciens par exemple. On a même un facteur qui a fait

un signalement, c'est des choses qu'on ne voyait pas avant. »

« Quand on a entendu qu'il y aurait un couvre-feu, on a fait "wo!", » raconte l'intervenante, « comment les femmes vont faire pour sortir? On perd toute légitimité de sortir après 20 h, d'où toute l'importance des campagnes de pub sur le thème "vous ne pouvez pas sortir mais vous pouvez fuir". » L'organisme s'est d'ailleurs assuré auprès de ses partenaires de l'équipe en violence de la police que jamais les agents du SPVQ ne vont intervenir auprès de victimes de violence conjugale sans venir voir la Maison des femmes. « Il faut absolument que les femmes puissent fuir en tout temps, il ne faut pas qu'il y ait cette pression de devoir partir avant 20 h, » ajoute Maryse Martel.

La Maison des femmes de Québec

L'organisme fêtait son 40^e anniversaire en octobre dernier. Il s'agit d'une des premières maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale au

Québec. « Au départ, c'était une collective, un centre de documentation. Nous sommes dans nos locaux actuels depuis 1990, » précise Mme Martel, « nous travaillons avec les femmes et les enfants. Ce qu'on offre c'est un service 24/7 qui comprend de l'écoute, un service téléphonique, l'hébergement et le soutien externe. »

La maison en tant que telle compte 14 places pour des femmes et leurs enfants dans sept chambres. « On accueille habituellement environ soixante-dix femmes et une quarantaine d'enfants par année; ça c'est une maison de taille "moyenne" au Québec, il y a de plus petites et de plus grandes. » L'intervention se fait dans une approche féministe et vise à créer les conditions pour que les femmes puissent reprendre du pouvoir sur leur vie. En plus de les soutenir, de les écouter et de les accompagner dans leurs démarches, la



Maison lutte activement pour la défense des droits collectifs des femmes et pour une société égalitaire sans violence.

Impact sur la ressource

« On a une approche féministe en cogestion, une pandémie ça affecte ça c'est sûr, » confie Maryse Martel. « Cette année, on n'a pas eu le choix de réduire à 7 le nombre de places dans la maison pour répondre aux normes de la santé publique et offrir la distanciation physique. On avait peu de règles à l'hébergement mais on n'a pas eu le choix d'en établir : on a été obligés de se réinventer à l'envers, d'être plus coercitifs. »

« Pour l'équipe aussi ça a un impact énorme. Ça a complètement changé notre milieu de travail. Par exemple : prendre des décisions en équipe, c'est plus dur avec zoom!, » explique l'intervenante. « Nous on s'en sort bien, on est chanceuses mais on est très, très inquiètes de l'impact que la pandémie aura eu sur la violence conjugale. »

Solidarité

« On a senti une grande solidarité et beaucoup d'appui dans la population depuis le début de la pandémie, » dit Maryse Martel, « la cause de la violence conjugale a la cote; on a senti l'appui des médias. » Pour l'intervenante, il faut demeurer vigilants face à la violence conjugale dans notre entourage. « Si vous vous rendez compte que quelqu'un vit de la violence conjugale n'hésitez pas à intervenir : c'est important, ça peut sauver des vies. »

Il est possible de soutenir le travail de la Maison des femmes de Québec par des dons. Toutes les sommes récoltées sont directement utilisées pour combler les besoins des femmes. « Quand on reçoit des dons, c'est vraiment aidant, » confirme Maryse Martel, « c'est une forme de reconnaissance de notre travail. »

Sous-financement

La pandémie aura jeté une lumière crue sur le sous-financement des ressources communautaires. « Il y a de l'argent qui a été investi mais c'est beaucoup moins qu'annoncé et les sommes reçues cette



Pour plus d'information :
> maisondesfemmesdequebec.com

année ne seront pas récurrentes, » nous informe Maryse Martel. « On vient tout juste d'avoir les fonds qui ont été annoncés en avril 2020; l'argent n'est même pas encore déposé dans notre compte [en février]. »

« On a besoin de financement récurrent, COVID ou pas, » dit Maryse Martel. « On a de la misère à recruter, on est en compétition avec le réseau de la santé et des services sociaux. On n'est juste pas capables d'offrir les mêmes salaires. » La militante s'inquiète de la pénurie de main-d'œuvre. « On ne veut pas devenir un tremplin vers un emploi dans le réseau : on a besoin de personnes compétentes pour travailler en maison d'hébergement, on ne veut pas embaucher par dépit. » ■

Selon un sondage mené par Statistique Canada au début de la pandémie, 1 femme sur 10 redoutait la possibilité de la violence conjugale.

Selon un autre sondage, réalisé par l'ASPQ en octobre 2020, pour 29 % des femmes victimes de sexisme, de brutalité ou de violence sexuelle, les agressions ont été plus fréquentes depuis le début de la pandémie.

Crédit : Jasmina81



Linda Mercier

À l'aube du 8 mars, le conseil central présente sur [sa page Facebook](#) des femmes inspirantes, des militantes engagées provenant de différents secteurs d'activités de notre région.

Nous avons voulu faire une exception pour notre camarade Linda Mercier, qui prendra sa retraite bientôt, en publiant son portrait dans *Le Réflexe*.

Linda Mercier est secrétaire médicale au CLSC du Lac Etchemin du CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle a commencé à s'impliquer syndicalement dès sa première année dans le réseau de la santé, il y a 28 ans. Mme Mercier a été présidente de son syndicat local pendant 15 ans; elle est impliquée depuis plusieurs années au conseil central où elle est notamment représentante à la vie régionale pour la région Beauce Les Etchemins ainsi que membre du comité des femmes.

On se souviendra d'une militante très présente, proche des gens, avec la CSN « tatouée sur le cœur ». Comme l'a souligné Ann Gingras lors du dernier conseil syndical auquel a assisté Linda Mercier, elle n'hésitait jamais à donner de son temps et était très à l'écoute de « ses » syndicats. Saluons son talent, et son plaisir évident, à créer et entretenir des liens avec les syndicats de son territoire.

Son implication dépasse largement le stricte cadre syndical. Depuis quelques années, elle est la représentante du comité des femmes de la CSN au Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches et siège sur le comité d'administration à titre de trésorière.

Karine Drolet, directrice générale du Réseau, en parle élogieusement : « C'est une personne curieuse et intéressée, qui n'hésitait pas à donner son opinion et prendre la parole même quand elle était nouvelle. » Karine Drolet a découvert en Linda Mercier une personne franche :



« Avec elle on a toujours l'heure juste, il n'y a pas de double visage. C'est une personne qui s'implique énormément, très engagée. En plus de s'être impliquée dans le comité de vie associative et à la Marche mondiale des femmes, elle est trésorière de notre Réseau; elle est toujours disponible et très ouverte, c'est très facilitant. »

« Le réseau la remercie pour son implication et avoir fait sa part dans le grand processus d'égalité entre les hommes et les femmes, » conclue-t-elle. On peut certainement en dire autant pour le conseil central et la CSN. Bonne retraite Linda! ■

Linda Mercier, lors de la journée thématique en condition féminine du conseil central en février 2018.

Retrouvez d'autres portraits de femmes inspirantes sur la page Facebook du conseil central

C'est réglé

Malgré la situation sanitaire, plusieurs syndicats de la région ont réussi à conclure leurs négociations collectives.

ABB

Réunis en assemblée générale le 23 janvier dernier, les travailleuses et les travailleurs d'ABB ont adopté à 68,2 % l'entente de principe qui leur était présentée.

Au départ, l'employeur a entamé cette négociation avec les dents longues à bien des égards. Cependant, la détermination du comité de négociation a permis de contrer les reculs et d'obtenir plusieurs gains.

Entre autres, notons une bonification au niveau des congés sociaux, une prime pour les départs à la retraite, l'assurance collective, des montants forfaitaires, une semaine de vacances de



plus ainsi qu'un congé mobile supplémentaire. Ils obtiennent une augmentation salariale de

2 % pour chacune des trois premières années et 2,5 % pour chacune des trois dernières. La convention

collective sera d'une durée de six ans et prendra fin au mois de septembre 2026. ■

Mont Grand-Fonds

Réunis en assemblée générale le 8 décembre, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Mont Grand-Fonds (CSN) ont adopté à l'unanimité l'entente de principe qui leur était présentée.

La nouvelle convention collective, d'une durée de 4 ans, prévoit des augmentations de salaire de 2 %, 2,5 %, 3,25 % et 3,5 %. En outre, le syndicat a obtenu une amélioration des congés sociaux, l'ajout de primes monétaires et pour l'acquisition d'équipement (bottes d'hiver), ainsi qu'une 6^e semaine de vacances après 20 ans au lieu de 25. ■



C'est réglé

Malgré la situation sanitaire, plusieurs syndicats de la région ont réussi à conclure leurs négociations collectives.

General Dynamics



Le comité de négociation du syndicat.

L'entente de principe intervenue avec l'employeur au début décembre a été adoptée à 75,5 % par les membres du Syndicat des salarié(e)s de General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada (CSN) – Usine de St-Augustin le 13 décembre dernier.

«Entreprendre des négociations dans un contexte pandémique, avec toutes les difficultés qu'engendrent les mesures

sanitaires, était tout un défi, mais nous l'avons relevé avec succès», déclare Jean-François Hardy, le président du syndicat. «Nous sommes très satisfaits du résultat. L'entente de principe conclue nous permet de conserver nos acquis et comporte de bonnes augmentations pour nos membres. Ceux-ci ont d'ailleurs participé en très grand nombre à l'assemblée, même si elle était virtuelle, ce qui démontre bien leur intérêt pour leurs conditions de travail.»

Résumé de l'entente

La convention collective, d'une durée de 5 ans, prévoit des augmentations de salaire de 13,5 % réparties comme suit : 2,9 % la première année, 2,75 % la deuxième, 2,75 % la troisième, 2,6 % la quatrième et 2,5 % la cinquième. La convention collective prévoit le maintien des acquis et l'amélioration de certaines primes. ■

Jardin mobile

Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Jardin Mobile des Halles de Sainte-Foy - CSN ont adopté à 100 % l'entente de principe qui leur était présentée le 15 décembre. La convention collective, d'une durée de 4 ans, prévoit notamment des hausses de salaire de 2 % par année, une cinquième semaine de vacances après 15 ans de services et l'augmentation de certaines primes. ■

Autres ententes

Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Maison de Job – CSN ont adopté le contenu de l'entente de principe qui leur était présentée le 4 décembre dernier. Tout comme leurs collègues de l'unité générale et ceux et celles des bureaux, les membres du secteur des ventes de SSQ ont opté pour la prolongation d'un an de leur convention collective à la mi-décembre. De leur côté, les membres du nouveau Syndicat des travailleuses et des travailleurs municipaux de la Ville de Donnacona – CSN ont adopté à 59 % l'offre finale qui leur était présentée par leur employeur le 18 janvier; ceux et celles du syndicat d'Inter-car, dans le transport scolaire, ont adopté à 57 % l'entente de principe qui leur était présentée le 26 janvier en soirée (le vote a eu lieu au garage le lendemain matin). ■

Bienvenue à la CSN !

Mégantic Métal

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières (STTIM-CSN) a été accrédité le 27 janvier pour représenter la douzaine de syndiqués de Mégantic Métal, dans la région de Thetford Mines, représenté jusque-là par les TUAC. L'entreprise est une division d'Acier Leroux dont les salarié-es sont majoritairement syndiqués à la CSN. Une forte majorité des travailleuses et des travailleurs a donc choisi de joindre les rangs de la CSN pour un syndicat plus fort!



Lors de la 1^{ère} assemblée générale du groupe samedi le 13 février.

Pour rester informé...

Les chroniques du *Réflexe* sont réalisées à partir des communiqués publiés semaine après semaine par l'équipe du conseil central. Pour être tenu au courant des nouvelles au jour le jour, la meilleure solution reste de vous abonner à *La Réplique*, l'infolettre du conseil central. Tous les détails sur notre site Web à : www.cqca.csn.qc.ca

SSQ
assurance

**L'esprit
collectif**

Espace client

Récupérez vos documents
d'assurance **rapidement**
Consultez vos réclamations
facilement

**Avec autant d'avantages,
aucune raison de s'en passer.**

Inscrivez-vous en 2 minutes :

- Ayez en main votre **adresse courriel** et votre **numéro de certificat**
- Connectez-vous à **espace-client.ssq.ca** et suivez les étapes indiquées



**Accédez à l'Espace client
sur votre ordinateur et
votre téléphone intelligent.**

Téléchargez l'application
mobile pour encore plus
de fonctionnalités



DANS QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

ON SE TIENT DEBOUT POUR LE QUÉBEC



LES SERVICES PUBLICS S'ÉCROULENT

M. LEGAULT, AGISSEZ !

S'UNIR. AGIR. GAGNER.



ÉCOUTONS LES FEMMES



8 MARS 2021

Journée internationale
des droits des femmes